

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 14.11.2017

Nos Réf. : D-17-025143/DDC/DREG/DGS/TP
Vos Réf. : courrier du 22 septembre 2017

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par un collectif de personnes souffrant de fibromyalgie concernant la reconnaissance de cette pathologie et la prise en charge des patients.

Le syndrome fibromyalgique est constitué d'un ensemble de symptômes, principalement une douleur chronique majorée notamment par les efforts, accompagnée de fatigue, de perturbations du sommeil et de troubles anxio-dépressifs.

La cause de cette affection n'est pas connue à ce jour. Le diagnostic est donc posé devant la persistance des symptômes et l'absence d'autre maladie identifiée, d'anomalie biologique ou radiologique.

La haute autorité de santé (HAS) a réalisé un état des lieux des données disponibles concernant le syndrome fibromyalgique de l'adulte en juillet 2010. Cependant, il n'existe actuellement ni de traitement spécifique, en particulier médicamenteux, ni de prise en charge bien établie de cette pathologie, les différents traitements visant à contrôler les symptômes et devant être adaptés à chaque patient. De plus, les options thérapeutiques nécessitent souvent une prise en charge pluridisciplinaire.

Conscient des limites des connaissances relatives à ce syndrome, mon département ministériel a sollicité l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) en 2016, pour une expertise collective. Ces travaux doivent permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques sur cette pathologie, en incluant les données sur la prévalence, le diagnostic, la physiopathologie et la prise en charge. Ils permettront ainsi d'avoir un état des lieux des connaissances cliniques, de la recherche et d'identifier les stratégies, validées ou recommandées, qui permettraient de proposer un parcours de soins pour les patients souffrant de fibromyalgie. Il convient en effet de disposer d'informations actualisées sur ce problème de santé. Cette expertise collective donnera notamment des pistes pratiques pour structurer le parcours de santé des personnes souffrant de douleurs chroniques afin d'aider les médecins généralistes à coordonner la prise en charge et mieux orienter les patients, ce qui permettra une meilleure prise en compte du retentissement de ce syndrome sur la vie sociale et professionnelle des patients.

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
Conseiller municipal de Gonfreville-l'Orcher
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

.../...

En outre, je vous informe que l'Assurance maladie a publié, le 29 août 2017, sur son site internet, un dossier qui apporte un éclairage sur cette affection chronique douloureuse, en termes de causes, de diagnostic, de prise en charge pluridisciplinaire et selon les cas, assortie d'une évaluation dans un centre de douleur chronique, accessible sur le lien suivant : <http://www.ameli.fr/assure/themes/fibromyalgie/comprendre-fibromyalgie>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN